

CREATION DU SIE DEMETROPOLISE A PONT-AUDEMER

Nous n'avons abordé que le premier point de l'ordre du jour du CTL qui concernait l'installation de ce service.

La direction locale en a fait une présentation succincte ainsi que des missions transférées à Pont-Audemer.

Sur les 25 emplois implantés au TAGERFIP il manque déjà 1A et 1B. A priori il faudra attendre le prochain mouvement de mutation pour combler éventuellement ces 2 vacances... sachant que tous les services sont dans le besoin.

Pour tout ce qui concerne les travaux, le désamiantage, le mobilier, voir le compte rendu du dernier CHS-CT.

Cela étant, la direction indique, contrairement à la proposition formulée en CHS-CT la semaine précédente qu'il n'y a aura pas de cloisonnement à l'issue de ces travaux.

La situation pourra être revue ultérieurement si à l'usage les nuisances sonores restaient trop importantes dans cet open-space.

Sur le fonctionnement du nouveau service, une répartition géographique devrait être mise en place permettant ainsi une bonne communication entre le nouveau service et les 11 SIE des Yvelines.

5 types de missions seront exercés dans ce service:

- Traitement des AVISIR (avisir de transfert au 1/9/2023)
- Gestion de la CFE
- Traitement du contentieux et des rôles supplémentaires de la CFE
- Traitement des demandes de remboursement de crédit TVA (2000€ puis 5000€ à compter du 1/9/2023)
- Traitement des défaillants EO/TO (transfert des BA et BNC au 1/9/2022 puis des BIC au 1/9/2023)

La CGT avait revendiqué l'abandon du monotâche dans ces structures, sur ce point particulier, on peut considérer avoir été entendue.

Ces missions pourront évoluer à l'issue d'un bilan après la première année de fonctionnement. La CGT a demandé d'inscrire annuellement ce bilan à l'ordre du jour d'un CTL.

La CGT a mis en avant la difficulté de faire vivre l'ex SIE de Pont Audemer qui se voit amputé de la quasi totalité de ses agents (il en reste 2 à l'issue du mouvement de mutation) alors même que son existence est sanctuarisée jusqu'au 31 décembre 2025. La CGT avait bien raison lors du CTL de janvier 2022 sur les emplois, de s'alarmer sur le grave déficit

d'agents arrivant sur le département (7 arrivées pour créer un service de 25!)

La directrice, consciente du problème, botte en touche en nous disant qu'elle y réfléchit
!!!!!!

Vote sur l'installation de l'antenne relocalisée :

Contre: CGT-Solidaires

Abstention: FO

GEL DU POINT D'INDICE

Le ministre de la transformation et de la fonction publique a annoncé ce jour une augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice applicable au 1^{er} juillet alors que l'inflation sur un an est actuellement de 5,2 %!

La CGT maintient la revendication d'une première augmentation d'au moins 10 % de la valeur du point d'indice, avec effet rétroactif au 1er janvier et indexation sur l'inflation.

Aussi, avec l'ensemble des organisations syndicales locales, nous avons quitté la salle et boycotté la suite de la réunion.

Les élus CGT tenaient néanmoins pour les personnels affectés dès le 1^{er} septembre dans cette nouvelle structure à être présents pour l'examen du point évoqué précédemment.